

M. Aillagon demande aux sociétés audiovisuelles publiques un comportement « exemplaire » en matière d'emploi intermittent

En vue de la renégociation du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle, le ministre de la Culture et de la Communication a indiqué avoir écrit aux présidents des chaînes publiques pour les inciter à un comportement « exemplaire » en matière d'emploi intermittent. Il souhaite que ces sociétés lui remettent un rapport d'état de l'emploi d'intermittent et l'informe des mesures mises en place pour pallier d'éventuels dysfonctionnements dans leurs propres services ou chez leurs prestataires. « L'audiovisuel privé n'est pas à l'abri du phénomène », a-t-il précisé. Le ministre a annoncé un train de mesures prévoyant la mise en place de dispositions « destinées à favoriser le recours à l'emploi permanent chaque fois qu'il y a abus dans l'intermittence ». Est également prévue la mise en œuvre d'un plan de lutte contre le travail illégal dans l'audiovisuel, le cinéma et le spectacle vivant placé sous l'égide d'une délégation interministérielle de lutte contre le travail illégal.